

Bye-bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec



Poux, poux, poux!

Les rapprochements observés chez les enfants du préscolaire et du primaire sont propices à la transmission des poux. La rentrée est le bon moment de se rappeler les façons de prévenir la transmission de ces nuisances dans les milieux de garde.

Le principal symptôme associé à l'infestation par les poux est la démangeaison du cuir chevelu, que l'on appelle pédiculose. Toutefois, la majorité des personnes infestées n'a pas de démangeaison.

Comment les poux se transmettent-ils?

Les poux se transmettent par contact avec les cheveux d'une personne infestée et, moins fréquemment, par contact avec ses effets personnels, comme sa brosse ou son chapeau.

En cette période de l'année, il est particulièrement important que les parents vérifient la tête de leur enfant chaque semaine. Si une personne de l'entourage a des poux, il est prudent de vérifier la tête des membres de la famille tous les jours.



À quoi ressemble un pou?

Un pou est un petit insecte grisâtre qui mesure entre deux et quatre millimètres de long et qui a trois pattes de chaque côté du corps. Il ne saute pas et ne vole pas, et il se nourrit de notre sang. Le pou pond des œufs que l'on appelle des lentes.

À quoi ressemblent les lentes?

Les lentes ressemblent à une pellicule gonflée, luisante et transparente. Elles sont de couleur blanc grisâtre et se collent à la racine des cheveux, tout près du cuir chevelu.



Contrairement à une pellicule, elles sont très difficiles à décoller. Lorsqu'elles sont mortes, les lentes sont de couleur plus blanche et on les retrouve à plus de six millimètres du cuir chevelu.

Comment voir si un enfant a des poux ou des lentes?

La meilleure façon de voir les poux et les lentes, c'est avec un peigne fin et sous un bon éclairage; une loupe peut également être utile. Après avoir mouillé les cheveux, on les sépare par mèches, puis on passe le peigne fin, de la racine jusqu'à la pointe. On voit plus facilement les poux et les lentes au niveau de la nuque et derrière les oreilles. Cependant, les poux sont plus difficiles à voir que les lentes, car ils se cachent rapidement, alors que les lentes sont collées aux cheveux.

Quand doit-on traiter?

Dès qu'un parent découvre un pou vivant ou une lente près de la racine des cheveux (à moins de six millimètres du cuir chevelu) sur la tête de son enfant, il doit se rendre à la pharmacie et se procurer un produit contre les poux.



Poux, poux, poux! (suite)

Selon le produit, deux ou trois applications sont nécessaires. Toutefois, il faut respecter l'intervalle recommandé de sept ou neuf jours entre les applications.

Si le parent n'observe que des lentes mortes (à plus de six millimètres du cuir chevelu), il doit examiner la tête de son enfant tous les jours et retirer les lentes. Pour enlever une lente qui résiste au peigne fin, on peut utiliser les ongles ou une pince à sourcils.

Si les sourcils sont atteints, il est recommandé d'appliquer de la gelée de pétrole (Vaseline® ou Lacri-lube®) entre deux et quatre fois par jour pendant une semaine.

Plusieurs produits sont disponibles en pharmacie pour enrayer les poux. Toutefois, si on utilise la perméthrine (Kwellada-P® 1 %, Nix® 1 %), il faut éviter d'utiliser du vinaigre, un revitalisant (qu'il soit combiné ou non avec un shampoing), ainsi que tout produit pour les cheveux contenant du silicone, immédiatement avant et jusqu'à deux jours après chaque application de perméthrine.

Lors du traitement de la pédiculose, il faut suivre à la lettre les instructions du fabricant et du pharmacien.

Avec une prescription médicale, plusieurs produits contre les poux sont remboursés selon les modalités des différents régimes d'assurance.

Un enfant qui a des poux ou des lentes doit-il être exclu du service de garde?

Non, l'exclusion d'un enfant qui a des poux ou des lentes n'est pas recommandée.

Est-ce nécessaire de traiter toute la famille?

Non, ce n'est pas nécessaire. Toutefois, on doit inspecter la tête de tous les membres de la famille et des amis proches, et traiter seulement les personnes qui ont des poux ou des lentes vivantes.

Quelques conseils à rappeler aux enfants :

- éviter de se coller la tête contre celle des autres;
- placer les tuques, les casquettes et les foulards dans la manche de leurs manteaux;
- ne pas partager leurs objets personnels tels que peigne, brosse et chapeaux.

Pour obtenir plus d'information, particulièrement sur l'examen de la tête et le traitement, consultez la [brochure Poux... Poux... Poux... Tout savoir sur les poux de tête.](#)

La gale : un sujet piquant!

N'importe qui peut être atteint de la gale, même les enfants!

La gale est une infestation de la peau causée par un parasite microscopique. Ce parasite creuse un petit tunnel dans la peau et y pond ses œufs. Une allergie au parasite, à ses excréments et à sa salive se développe et cause des démangeaisons, qui surviennent surtout la nuit.

Comment peut-on savoir si une personne a la gale?

Chez une personne qui a la gale, on peut voir sur sa peau des petits boutons rouges, des petits traits ondulés (sillons) de quelques millimètres de longueur ou des lésions dues au fait de s'être gratté. On les voit principalement entre les doigts, à l'intérieur des poignets et des coudes, aux aisselles, ainsi qu'à la taille, sur les fesses et sur les mamelons. La gale n'atteint ni le visage ni le cuir chevelu, sauf chez les bébés.

Les symptômes de la gale apparaissent de deux à six semaines après avoir été en contact avec le parasite. Toutefois, chez les personnes qui ont déjà eu la gale, ils apparaissent dans un intervalle de un à quatre jours après.

La gale croûteuse ou gale norvégienne

Une forme grave de l'infestation, appelée gale croûteuse ou gale norvégienne, se manifeste surtout chez les personnes immunosupprimées. Les lésions sont alors étendues et la maladie est très contagieuse. Toutefois, cette forme de l'infestation est très rare chez les jeunes enfants.

Comment attrape-t-on la gale?

La gale s'attrape par contact prolongé et répété de peau à peau. Les personnes qui risquent d'attraper la gale sont :

- celles qui vivent sous le même toit que la personne infestée;
- les amis proches;
- les partenaires sexuels;
- les personnes ayant été en contact très étroit avec les articles personnels de la personne infestée, comme les vêtements, les serviettes de bain et la literie.

Est-ce que la gale se traite?

Une fois le diagnostic posé, la gale se traite en appliquant une crème ou une lotion contre la gale sur tout le corps, à l'exception de la tête et des muqueuses. L'application se fait de préférence le soir au coucher. Au lever, on lave pour enlever la crème ou la lotion, généralement entre douze et quatorze heures plus tard. Afin d'améliorer l'efficacité du traitement, une deuxième application est recommandée, sept jours après la première. Si de nouvelles lésions apparaissent par la suite, il faut consulter un médecin. Il est à noter que les démangeaisons peuvent persister jusqu'à deux semaines après le traitement.

Lors du traitement de la gale, il est très important de suivre les instructions du fabricant et du pharmacien.

La gale : un sujet piquant! (suite)

Un enfant qui a la gale doit-il être exclu du service de garde?

Oui, l'enfant doit être exclu. Il pourra réintégrer le service de garde dès la fin du premier traitement.

Qui d'autre doit être traité dans l'entourage?

Les membres de la famille d'une personne qui a la gale, les personnes qui ont eu des contacts prolongés ou répétés de peau à peau avec elle, ainsi que celles qui ont partagé ses articles personnels doivent être traités en une seule application, en même temps que la personne infestée, qu'elles aient des symptômes ou non. Les autres personnes, comme celles qui n'ont eu que des contacts occasionnels, n'ont pas à être traitées de façon préventive.

Quelles sont les mesures à prendre dans l'environnement d'une personne infestée par la gale?

La literie, les serviettes de bain ainsi que les vêtements qui ont été en contact avec la personne infestée dans les quatre jours ayant précédé l'application du traitement doivent être lavés séparément, à l'eau chaude, et séchés pendant 20 minutes dans la sècheuse. Ceci s'applique également à la literie et au pyjama utilisés lors du traitement. Les articles non lavables utilisés au cours des quatre jours ayant précédé le traitement (toutou, pantoufles, etc.) peuvent être déposés dans un sac de plastique fermé pendant quatre jours. Aucune mesure particulière n'est requise pour les divans et les tapis, si ce n'est de passer l'aspirateur.



Bye-bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec

Pour toute question sur la santé, communiquez avec Info-Santé 8-1-1.

Le *Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec* relève du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il collabore avec le ministère de la Famille pour apporter son expertise et ses conseils en vue de prévenir les infections dans les services de garde.

RÉDACTION

Denise Décarie, M.D.,
Direction de santé publique des Laurentides

COLLABORATION

Élizabeth Bisson, inf., B. Sc.

Isabelle Boily, M.D.,
Direction de santé publique de la Montérégie

*Caroline Duchesne, conseillère en soins
infirmiers et présidente du CPISEQ,*
CISSS des Laurentides

Dominique Fortier, inf., B. Sc., M.A.P.,
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Marie-Ève Lachapelle,
Ministère de la Famille

Catherine Martin, infirmière clinicienne stp.,
CISSS du Bas-Saint-Laurent

Danièle Samson, M.D.,
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

PRODUCTION ET RÉVISION LINGUISTIQUE

*Direction des communications
du ministère de la Famille*

INFOGRAPHIE

Ministère de la Famille

DIFFUSION

Ministère de la Famille

*Le contenu de ce bulletin est également disponible
dans le site Web du [ministère de la Famille](#).*

LA BOÎTE AUX LETTRES

Ministère de la Famille

600, rue Fullum
Montréal (Québec) H2K 4S7

Télécopieur : 514 864-6736

Courriel : bbmicrobes@mfa.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN : 1481-4471

© Gouvernement du Québec